



ARIÈGE

## Le CDEN de l'Ariège obtient le label CPIE

### Une double appartenance : quel intérêt ?

La démarche vers le label CPIE est longue et exigeante. À la clé, notamment, la conquête de nouveaux publics.

**D**epuis trois ans, le Conservatoire départemental des espaces naturels de l'Ariège (CDEN) est labellisé centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) : cette qualification valide un investissement dans les domaines du développement durable, de l'édu-

cation à l'environnement et de l'accompagnement des territoires. Mais quel est l'intérêt d'appartenir à deux réseaux ?

Pour Anne Tison, directrice, la démarche est pertinente. « Nous avons pensé que ce label nous permettrait d'asseoir notre légitimité. Certes, nous



© Valier - Wikipédia

La démarche d'obtention du **label**, nous a poussés à **redéfinir la stratégie de notre association**. Aujourd'hui notre feuille de route est plus claire.

Anne Tison

Le mont Valier vu de la route du Port d'Aula dans le Haut Couserans (Ariège).

travaillons sur le territoire depuis vingt ans et nous étions déjà reconnus par nos partenaires, cependant cette démarche nous a donné du poids. Ainsi, à peine le label obtenu, des enseignants nous ont contactés. Jeunesse et sport nous a confié des missions. Idem pour l'ONF ou le parc naturel régional. Aujourd'hui, nous sommes plus sûrement crédibles et nous avons élargi nos publics. Il nous faut cependant gérer la lisibilité liée à cette double appartenance. Dans notre communication, par exemple, nous avons dû scinder nos activités en présentant nos

actions d'éducation à l'environnement sous le label CPIE, tandis que l'appellation CDEN nous permet de chapeauter des actions en faveur de la gestion des milieux et de la recherche. C'est artificiel bien sûr, mais dans notre contexte, cela s'est avéré judicieux.

Par ailleurs, le fait d'appartenir à deux réseaux suscite des jalousies. Certains, et notamment d'autres structures potentiellement concurrentes, prétendent que nous mobilisons tous les crédits publics par ce biais. Nous sommes alors obligés de lever des ambiguïtés et d'expliquer à nos partenaires que les mêmes opérations ne sont jamais financées deux fois. »

La question reste alors de savoir si cette double appartenance constitue une réelle opportunité ? N'est-elle pas plutôt une source de dispersion ? En effet, les deux réseaux ont chacun leur culture, leur stratégie, leurs exigences. « De ce point de vue, le bilan est plutôt positif, explique Anne Tison. Il y a longtemps que notre conservatoire traite d'éducation à l'environnement. Le réseau CPIE nous apporte donc un appui certain dans ce domaine, traditionnellement moins développé dans les CDEN.

Depuis trois ans, nous pouvons bénéficier des formations et rencontres des deux réseaux. Avec l'aide de l'union nationale des CPIE par exemple, nous avons pu développer notre centre de ressources. Cependant, il est vrai qu'une double appartenance réclame une disponibilité, nous allons d'ailleurs devoir trouver un équilibre.

Le label pourrait faciliter notre quotidien pécuniaire. Ainsi, la convention cadre (et sa déclinaison locale) entre la Fédération des parcs naturels régionaux et celle des CPIE invitent leurs membres à collaborer directement à la réalisation de projets quand ceux-ci ne relèvent pas du code des marchés publics (donc à appel d'offres).

Par ailleurs, nous bénéficions de quelques ressources supplémentaires : EDF a ainsi financé un projet d'éducation à l'environnement en lien avec les zones humides. »

Anne Tison conseillerait-elle à d'autres CDEN de faire une démarche similaire ? La réponse est plus mitigée : « Ce choix suppose que la structure porte conjointement les volets conservatoire et éducation. Pour notre part, il est un peu tôt pour faire un bilan ;

mais nous pouvons dire que la démarche d'obtention du label, exigeante et longue (deux ans), nous a poussés à redéfinir la stratégie de notre association. Tous ces allers-retours de dossiers, d'auditions, de visites sur le terrain avaient des airs un peu formels : des airs d'examens. Cependant, c'est en s'appuyant sur ces regards extérieurs que nous avons pu retravailler notre projet associatif. Aujourd'hui, notre feuille de route est à la fois plus claire et partagée. Nous avons progressé. » ●  
Moune Poli. Recueilli auprès d'**Anne Tison** - Directrice CDEN Ariège  
anne.t@ariegenature.fr

## VU DU PÉRIGORD-LIMOUSIN

« **La complémentarité** des deux structures relève de l'évidence »



**CHRISTIAN MAGNE**  
Directeur du CPIE

**N**otre CPIE est situé sur le territoire du Parc naturel régional Périgord-

Limousin. La complémentarité des deux structures relève de l'évidence. Il devrait en être de même du travail en synergie, d'autant que les accords de Fontevraud, signés il y a une dizaine d'années entre la fédération des parcs et l'union nationale des CPIE, préconisent de rédiger des conventions locales afin que les deux organismes nouent des liens et clarifient leur rôle réciproque. Or, depuis huit ans, cette convention n'a pu être finalisée. Alors, certes, nous travaillons avec le parc, nous intervenons régulièrement dans les activités qu'il initie, notamment en matière d'animations pédagogiques ; nous apprécions et « profitons » d'être sur le périmètre de son territoire. Cependant, les deux structures répondent à des cultures et modes de fonctionnement différents (le parc est géré par un syndicat mixte, le CPIE par une association), ce qui rend les relations parfois complexes.

Le parc reconnaît notre professionnalisme cependant nous aimerions qu'il nous considère comme un partenaire associatif privilégié. Dans ce sens, nous espérons prochainement relancer les accords de Fontevraud afin d'être plus impliqué dans ses réflexions et ses décisions. ●  
christian.magne@cpie-perigordlimousin.org